Informations de base	
2026/2105(REG) REG - Règlement du Parlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Modifications du règlement intérieur du Parlement concernant le vote par procuration pendant la grossesse et immédiatement après l' accouchement **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/09/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission		